

COMMUNE DE KRUTH
HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU VENDREDI 2 JUILLET 2010

Monsieur le Maire ouvre la 4^{ème} séance du conseil municipal pour l'année 2010 à 20 heures.
Elle sera close à 23 heures. Elle se déroule en présence des 14 élus en exercice. Les différents points de l'ordre du jour sont débattus.

I – GERPLAN 2010 : MURETS DU STRASS

Florent ARNOLD, Maire-Adjoint, rappelle et représente le projet de restauration de murets en pierres sèches prévu au Strass. Il précise que ce dossier est inscrit, pour un montant de 6 000 €:

- au budget primitif de la commune pour 2010,
- au Gerplan de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, programme 2010.

Les travaux seront réalisés par :

- l'entreprise Patrimoine et Emploi,
- les ouvriers communaux en régie directe.

Les élus approuvent ces propositions, valident ce dossier. Ils autorisent Monsieur le Maire à :

- demander les subventions s'y rapportant,
- engager les démarches pour concrétiser le chantier.

II – VOIRIES COMMUNALES : CLASSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont inscrit au BP 2010 la réfection d'un tronçon de la rue du Sauwas. Il s'agit de la section qui dessert les propriétés ANTZENBERGER et WEIGEL. Une demande de subvention auprès du Conseil Général a été faite. En date du 11 juin 2010, la Direction des Routes et des Transports a demandé une pièce complémentaire, à savoir : une délibération du Conseil Municipal approuvant le classement de ce tronçon en voirie communale et le numéro de la voie.

Après en avoir délibéré, les élus de Kruth :

- classent ce tronçon en voirie communale
- l'intègre dans la voie ayant comme dénomination «rue du Sauwas»
- attribuent le n° 24.

Afin qu'à l'avenir il n'y ait plus de telles délibérations ponctuelles à prendre, le Conseil Municipal décide de revoir le classement de toute la voirie communale avec l'aide technique de la DDT, Subdivision de Thann, dans le cadre de la mission ATESAT et de prendre cet automne une délibération générale concernant toutes les voiries communales.

III – LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Nadine BARTHEL, demeurant 17 rue de la Croix, 68820 KRUTH qui souhaite louer une partie de la parcelle 175 section 22.

Les élus donnent leur accord pour cette location sous forme d'essarts en précisant que M. Pierre MILLION habitant 42 rue de la Croix à KRUTH qui entretient déjà une partie de cette surface la conservera.

Monsieur le Maire et les adjoints se rendront sur place pour définir les limites précises de la parcelle et sa superficie. La location sera annuelle.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES : REGROUPEMENT KRUTH ET WILDENSTEIN

Patricia SUTTER, Maire-Adjoint, retrace l'historique du dossier et rappelle la réflexion qui avait été envisagée depuis ce printemps.

Depuis, la problématique a changé.

Ainsi, suite à la fermeture de la classe unique de Wildenstein qui a été annoncée le jeudi 17 juin 2010 et sur demande des services de l'Education Nationale, le conseil municipal de Kruth, après en avoir débattu :

- accepte un **Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré** à compter de la rentrée de septembre 2010.

Les enfants de Kruth et de Wildenstein seront tous scolarisés à Kruth et Monsieur le Maire est autorisé à mettre en place les modalités pratiques :

*proposer un accueil optimum dans les diverses classes,

*assurer un transport scolaire, en relation avec le Conseil Général, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la Commune de Wildenstein,

Les dépenses nouvelles seront prises en compte au budget 2010.

- décide d'engager dès à présent avec la Commune de Wildenstein une réflexion pour aboutir à la création éventuelle d'un **Syndicat Intercommunal Scolaire**.

Cela nécessitera la rédaction de statuts, l'élaboration d'un budget, la mise en place d'une clé de répartition des recettes et un arrêté préfectoral.

Ce travail est confié aux Commissions «Communication et Services à la Population» et «Finances».

V – TRAVAUX : APPROBATION DE DEVIS

Florent ARNOLD, Maire-adjoint, présente les différents travaux prévus et les entreprises qui ont été les moins-disantes. Le conseil municipal décide de les retenir.

* Réfection du mur de soutènement du chemin du Carbonari : Mur de 5m, blocs de roches.

Ets NICOLLET SAINT-MAURICE sur MOSELLE : 4 126,20 €TTC

* Remplacement d'une passerelle galvanisée de 6m sur le sentier Michel.

Ets PUYOL Frères HOMBOURG : 12 916,80 €TTC

* Travaux « Point à Temps », gravillonnage et goudronnage des routes pour environ 3 jours.

Ets MATROL MORSCHWILLER le BAS : 8635,12 €TTC

* Travaux de marquage horizontal avec peinture routière (l'axe central est réalisé par le conseil Général)

Ets Signalisation & Sécurité COLMAR : 3563,17 €TTC

Il présente également trois devis pour la réfection des toilettes de l'école élémentaire, 3 urinoirs et le carrelage.

BURGUNDER Francis Kruth : 3593,26 €TTC

ENERGIE Haute-Thur Kruth : 3414,14 €TTC

SCHLIENGER Parc Wesserling : 2561,83 €TTC (sans le carrelage)

Les élus décident de confier ces travaux aux établissements ENERGIE HAUTE THUR de KRUTH pour un montant de 3 414,14 €TTC.

VI – DIAGNOSTIC ENERGETIQUE POUR DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller a initié une opération groupée d'audits énergétiques simplifiés pour les communes volontaires du Pays Thur Doller.

Cette opération vise à :

* faire un état des lieux énergétique du patrimoine communal

* identifier les «points noirs» énergétiques et proposer des solutions à mettre en œuvre

* définir les priorités d'intervention pour la commune et les travaux à mener

* estimer les coûts afférents à ces travaux

* mettre en place un outil de suivi des consommations

L'audit énergétique sera mené par un cabinet d'étude thermique spécialisé, sur la base d'une analyse des consommations énergétiques et d'une visite de chaque bâtiment, avec identification des défauts particuliers par thermographie infrarouge.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération groupée et la gestion administrative sont assurées par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, pour le compte des communes du territoire retenues. Le coût approximatif évalué par l'ADEME est d'environ 500 €HT par bâtiment dont 30% à la charge de la commune soit 150 €HT par bâtiment.

Cette opération s'inscrit dans la démarche de «Plan Climat» menée par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, et constitue un engagement de la commune en faveur du Plan Climat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande la réalisation d'un audit énergétique simplifié de 5 bâtiments de la commune : la mairie, le presbytère, la poste, l'école élémentaire et l'école maternelle.

VII – CHEQUE REPAS POUR LE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les élus que toute collectivité ou organisme public employant au moins un agent peut mettre en place des chèques déjeuners pour l'ensemble ou une partie de son personnel, titulaire ou non, apprenti ou stagiaire.

Chaque agent peut se voir attribuer légalement 20 chèques déjeuners par mois.

La communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin, lors de sa séance du 11 mars 2010, a instauré ces titres restaurants. Le nombre a été fixé à 10 par mois d'une valeur faciale de 6.10 € pris en charge à hauteur de 55% par la com.com les 45 % restants à la charge de chaque agent.

A ce jour, les communes de Golbach-Altenbach, Ranspach et Urbès ont délibéré dans le même sens.

S'ensuit un débat pour examiner le bien-fondé de l'instauration des chèques-restaurant, suite à la demande exprimée par le personnel.

Les élus analysent aussi cette demande à l'aune du temps de travail de chaque employé : temps plein, temps partiel et temps non complet. La question de la date de mise en application de cette mesure est aussi abordée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, d'instaurer les chèques déjeuners pour les 11 personnes à ce jour employées par la commune.

Les modalités pratiques : nombre de chèques mensuels, participation de la commune, date de mise en application seront définies lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, la commission des finances étant chargée de faire une proposition cohérente.

VIII – REHABILITATION DU TEMPLE DE FELLERING

Monsieur le Maire expose aux élus le dossier établi par le Conseil Presbytéral relatif aux travaux de réhabilitation du temple protestant situé à FELLERING. Ce temple, seul édifice protestant de la vallée, bénéficie à l'ensemble de la population des communes et pose la question de la participation solidaire de chaque commune au financement des travaux de réhabilitation. Le plan de financement est présenté. Il prévoit 100 000 € à la charge des communes (dont 7 695.15€ à la charge de Kruth : participation au prorata de la population).

Après délibération, les élus demandent que le plan de financement soit revu afin de diminuer les participations des communes et éventuellement que la somme à verser par chaque commune puisse être «étalée» sur deux ou trois années.

IX – AUTORISATION POUR DEPOT DE PLAINTE ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Monsieur le Maire expose que pour qu'une plainte déposée au nom de la commune soit légale, il faut que la personne qui dépose plainte soit nommément désignée au cours d'une séance du conseil municipal et que cette désignation apparaisse dans le compte rendu de la réunion. Cette demande émane de la brigade de gendarmerie de FELLERING.

Les élus décident que :

- M. Claude WALGENWITZ, Maire
- M. Jean-Paul HALLER, Adjoint
- M. Florent ARNOLD, Adjoint
- Mme Patricia SUTTER, Adjointe

sont habilités à déposer plainte et à se constituer partie civile au nom de la commune.

X – DEMANDE DE SUBVENTION

Patricia SUTTER, Maire-Adjoint, présente la demande des «Amis de la Haute Thur» qui sollicitent l'octroi d'une corde de bois pour le gros lot de leur match de belote fixé au 24 octobre 2010.

Les élus donnent un accord favorable à cette demande.

XI – DIVERS

1 . Tableau représentant la chapelle Saint Nicolas

Lors de la séance du 21 mai 2010, Monsieur le Maire avait présenté la photo d'un tableau (70cmx60cm) représentant l'ancienne chapelle Saint-Nicolas réalisé par M. Christian ZIEBOLD et encadré par M. Christian MEICHLER. Les élus avaient souhaité que Mme MOREL, propriétaire du tableau, leur présente l'œuvre et qu'elle revoie le prix (1000 €).

Le tableau est présenté aux élus et Mme MOREL le céderait pour 900 €

Après délibération, les élus décident de ne pas donner suite à cette proposition d'achat (9 voix contre, 4 pour et 1 abstention).

2 . Demande de location de pré

Monsieur le Maire donne lecture de 2 demandes de location de prés sur des terrains récemment achetés par la commune et qui précédemment appartenaient à RFF :

- l'une de M. Daniel SIMON, ferme du Bergenschach à ODEREN pour les parcelles 210-234-235-392/209 et 389/208 section 6,
- l'autre de M. Clément WELKER, 3 rue du Canal à KRUTH pour la parcelle 389/208 section 6 qu'il exploitait précédemment sans autorisation.

Après avoir délibéré, et vu que M. Clément WELKER (qui en demande l'usage gratuit) a encore des dettes envers la commune, les élus décident de confier l'exploitation des parcelles 210, 234 et 389/208 section 6 à M. Daniel SIMON. Cette location se fera sous forme d'essarts et sera annuelle.

Pour la parcelle 235, un complément d'information sera demandé : fauchage jusqu'où ? coupe des arbres ? La commune donnera à M. Daniel SIMON les consignes nécessaires.

3 . Feu d'artifice

Chaque année, le Comité d'Animation organise, dans la cour des écoles, la veille de la fête nationale, une manifestation avec défilé aux lampions, bal populaire, feu d'artifice.

Cette année encore, le Conseil Municipal décide de financer ce feu d'artifice pour un coût total de 1824.81 €TTC.

4 . Caravanes en forêt

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble du dossier qui avait été traité lors de la séance du conseil municipal du 15 mai 2009 : il s'agit du problème des caravanes installées en forêt privée dans une belle clairière, sur ban de la commune. Les parcelles concernées (section 17 parcelles 14, 15, 16) sont situées en zone NDb du POS et aussi dans le site inscrit du Massif Schlucht/Hohneck. Il avait été rappelé aux propriétaires que la réglementation en vigueur ne permet pas ce genre d'installation et les élus avaient décidé de demander aux propriétaires de démonter les installations et d'évacuer le tout.

Lors d'une réunion avec les personnes concernées le 22 septembre 2009, Monsieur le Maire avait donné un délai ultime jusqu'à fin juin 2010. Pour seule réponse un courrier de M. Michel GIROLT, 16B rue d'Altkirch à 68440 STEINBRUNN, parvenu en mairie le 28 juin 2010 et sollicitant un nouveau délai. Il est lu aux élus. Les arguments développés sont certes sentimentaux et humains mais ils ne peuvent être retenus. Il a aussi été constaté que des aménagements supplémentaires ont été réalisés ces derniers mois.

Après délibération, les élus confirment leur position précédente en donnant toutefois un nouveau délai : les caravanes devront être évacuées pour le 1^{er} octobre 2010 au plus tard. Mais dès à présent le problème sera transmis à la gendarmerie et demande d'un constat sera établi par les services compétents.

5 . Suppression d'une cabine téléphonique

Par courrier du 9 juin 2010, France Télécom informe la commune que la cabine téléphonique située 12 Grand'rue à KRUTH est très rarement utilisée et que son usage est insuffisant pour être maintenue. Les élus s'opposent à cette suppression car la cabine est située en un lieu stratégique (gare SNCF, arrêt bus de la ligne régulière) où il est important d'avoir un moyen de communication.

XII - COMMUNICATIONS

1 . Feux de la St-Jean

Les élus discutent de deux problèmes liés à la quiétude publique qui se sont posés récemment :

- la rixe au bûcher,
- les dégradations des décors d'été.

La manifestation de la crémation du fackel est de plus en plus importante et draine un public nombreux.

Les élus sont conscients que des problèmes graves peuvent se produire. Ils souhaitent aux blessés un prompt rétablissement et apportent leur soutien aux conscrits.

Ils espèrent que la justice punisse les coupables.

Une réflexion sera menée cet automne, pour redéfinir les clauses de la «charte de qualité» :

- heure de fin de la fête,
- présence accrue d'un service de sécurité,
- libre accès pour les secours.

Toutes les propositions seront les bienvenues afin que cette fête puisse perdurer.

2 . Ski-Club Kruth

Les élus sont remerciés pour la subvention allouée en 2010.

Par courrier reçu le 9 juin 2010, le président informe la commune que la fête du bûcheron n'aura plus lieu que tous les 2 ans. La prochaine édition est donc programmée en 2011. Le courrier est lu aux conseillers.

3 . Ecole de musique

Les responsables de l'école de musique de la Haute-Thur ont informé la commune, par courrier en date du 24 juin 2010, que les cours de musique ne seront plus assurés dans les locaux de la mairie mais dans ceux des écuries du Parc de Wessering.

Les élus regrettent vivement cette décision, considérant qu'il s'agissait d'un service de proximité très apprécié par les élèves et leurs parents qui disparaît.

4 . Chasse

La société de chasse du Schafert souhaite remplacer un mirador existant et en créer un nouveau. La commission communale consultative de la chasse se réunira en août pour examiner la demande.

5 . Relais téléphonique

A une interrogation de la commune concernant l'évolution de son équipement sur l'antenne-relais du Frenz, SFR répond que *« nous tenons bien évidemment disponible pour le comité opérationnel en charge du pilotage de cette expérimentation toute information qui lui serait utile ; toutefois, en l'absence de dispositions particulières relatives à cette expérimentation, nous poursuivons, dans la transparence, notre projet d'évolution de notre site rappelé en objet »*.

Cette réponse sera transmise au secrétariat d'état à l'écologie.

Quant aux expérimentations pour la réduction des ondes, à ce jour nous n'avons aucune information.

Mireille BLUNTZER, Conseillère, relate la réunion organisée au CAP à Saint-Amarin sur le problème des personnes électrosensibles.

6 . Aire de jeu

Une jeune kruthoise, Marie SITTERLE, demeurant 4 rue des Aulnes, par un courrier daté du 28 juin 2010, suggère la mise en place, sur l'espace vert de sa rue, d'une balançoire ou d'une structure de tennis de table.

Elle sera reçue par Patricia SUTTER, Maire-Adjoint, et la commission «Communication et Services à la population» examinera cette demande.

7 . Travaux divers

Serge GUITON, Conseiller, signale que deux bancs sont très abîmés : l'un sur le chemin forestier menant au refuge Lionel Terray, l'autre près du parking allant au ski-club Kruth.

Ils seront enlevés et leur remplacement sera examiné par la commission «Environnement et travaux».

Serge SIFFERLEN, Conseiller, signale qu'en bordure de la rue du Sauwas, entre les propriétés STEIN et ZUSSY il y a un «trou» qui présente un danger. Florent ARNOLD, Maire-Adjoint, est chargé avec les services techniques, de solutionner ce problème.

Le marquage au sol dans les rues du village se fera courant juillet et les travaux de réfection de chaussée courant août.

8 . Désherbant

Suite à une question de Christophe ANDRESZ, Conseiller, il est précisé que les fils d'eau le long de la Grand'Rue, de la rue du Ventron et de la rue de la Croix sont traités par un désherbant sélectif.

9 . Fête tricolore du 13 juillet

Tous les élus sont invités à prendre part :

- aux préparatifs : les 5, 6 et 7 juillet, à 19h et le 13 juillet à 14h30
- à la fête : le 13 juillet, à 20h30
- au rangement : le 14 juillet, à 9h
- au démontage : les 15 et 16 juillet, à 19h

Richard WELKER, Conseiller, sera exclusivement chargé de la surveillance.

La classe des «biberons» fera un stand. Les jeunes devront se conformer strictement aux règles concernant la vente et la consommation des boissons.

10 . Sortie en forêt

La traditionnelle sortie en forêt, pour les élus et leur famille, permettant de mieux découvrir le ban communal et ses particularités sera organisée par Florent ARNOLD, Maire-Adjoint et les agents techniques de l'ONF. Elle est prévue le dimanche 12 septembre 2010 (par temps de pluie, elle pourra être reportée au dimanche 19 septembre).

11 . Bulletin communal

Les articles sont en cours de rédaction. La distribution est prévue pour la fin du mois de juillet.

12 . Kruth-Bréhal

Patricia SUTTER, Maire-Adjoint, rappelle que dans le cadre d'un futur jumelage les élus sont invités à découvrir, durant les congés d'été, la ville de Bréhal. Elle les encourage à faire un passage ou un séjour dans cette commune de la Manche.

13 . Dates à retenir

- Dimanche 4 juillet : inauguration de la gloriette
- Vendredi 9 juillet : cérémonie de remise de fourragères
- Mardi 13 juillet : soirée tricolore
- Vendredi 23 juillet : commission «Environnement et Travaux» (19h30)
- Lundi 26 juillet : réunion des élus pour le PLU (20h)
- Mercredi 28 juillet : réunion PLU avec le cabinet REED (19h)
- Mercredi 18 août : commission des finances (20h)
- Vendredi 27 août : don du sang

Du 8 au 15 août se déroulera au niveau du lac de Kruth-Wildenstein la «Fête du patrimoine et des transports doux», avec de nombreuses animations.

**La prochaine réunion du conseil municipal
aura lieu le vendredi 3 septembre 2010, à 20 heures**